



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

illettrisme

Question écrite n° 16876

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'illettrisme et la nécessité de lutter contre ce fléau. Un rapport du haut comité à la santé considère en effet que près de 80 000 collégiens ne possèdent pas les rudiments élémentaires de lecture et d'écriture. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre, en concertation avec sa collègue chargée de l'enseignement scolaire, pour promouvoir l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, et faire en sorte que tous les enfants arrivant en classe de sixième possèdent ces savoirs de base indispensables.

Texte de la réponse

Lors de sa conférence de presse de rentrée, le ministre a réaffirmé sa volonté de tout faire pour « gagner la bataille de la lecture et de l'écriture à l'école », pour donner à tous les élèves la maîtrise de la langue nationale, à l'oral et à l'écrit. Son programme d'action engage tous les cycles de l'école primaire et s'articule autour de trois axes fondamentaux : une meilleure prise en charge des apprentissages de l'expression orale, en particulier à l'école maternelle, de la lecture et de l'écriture tout au long du cycle 2 et du cycle 3 de l'école élémentaire. De nouveaux programmes pour l'école sont en cours d'élaboration par un groupe d'experts sous la conduite du recteur Joutard. Pour apporter une aide aux formateurs d'enseignants de maternelle, un outil de formation composé d'une cassette vidéo et d'un livre d'accompagnement « Paroles, langage et apprentissages à l'école maternelle » a été élaboré à la direction de l'enseignement scolaire, et adressé à la rentrée 2000 à toutes les équipes de circonscription et à tous les IUFM. Une autre, sur l'oral à l'école élémentaire et en sixième, est en cours d'élaboration, et devrait être diffusée au cours de l'année scolaire 2001-2002 ; un meilleur accompagnement des élèves par une prévention des difficultés dès l'accès aux apprentissages fondamentaux : à partir de la rentrée 2001, des outils d'évaluation seront donnés aux enseignants de grande section de maternelle et de cours préparatoire pour qu'ils puissent effectuer un bilan des acquis et des besoins de leurs élèves, sur lequel s'appuyer pour accompagner chacun vers la réussite par un cheminement approprié. Le rôle de l'évaluation nationale en début de cours élémentaire deuxième année sera renforcé : une aide sera apportée aux enseignants pour mieux en exploiter les résultats et donner en temps utile une aide aux élèves en difficulté ; un environnement de livres à tous les niveaux de l'école primaire, pour donner à tous les enfants l'envie d'apprendre à lire et développer l'appétit, le goût, la passion de la lecture. Une dotation de 500 000 livres sur les années 2000 et 2001 va enrichir les bibliothèques centres de documentation de toutes les écoles. En faisant de la maîtrise de la langue, de l'expression orale, de la lecture et de l'écriture la priorité absolue pour chaque enfant qui lui est confié, l'école devrait parvenir à faire en sorte que tous les enfants arrivant en sixième possèdent ces savoirs de base indispensables.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16876

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 1998, page 3854

Réponse publiée le : 19 mars 2001, page 1665